



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 28 Octobre 2018

### MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 11

Date de convocation

26/10/2018

Date d'affichage

30/10/2018

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit octobre à onze heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique extraordinaire sous la  
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **RYDZIO** Raphaël, **DOMINELLI** Maurice, **GAUER** Jean Paul, **SCHNEIDER** Serge,  
**MESENBOURG** Audrey, **LEONARD** Jacqueline, **BANAS** Edmond, **KNORST** Anne Marie

Absents : **BERNARD** Alain (Absent excusé – procuration à BANAS Edmond), **JUNGER** Jean Michel (Absent excusé  
– procuration à CONTELLY Gabriel)

Sur proposition du Maire, Mme MESENBOURG Audrey est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de  
séance conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **N°37-DCM-2018 : Remplacement de canalisation à la Mairie suite à une infiltration d'eau**

Le Maire explique à l'assemblée que des infiltrations d'eau dans la cave de la Mairie sont apparues sous forme  
de flaques en bas des escaliers.

Les travaux de création du parking ayant commencés, l'entreprise Steiner a découvert que la canalisation qui  
passe dans la cour de l'école est endommagée. Afin d'assainir le bâtiment, il convient de vérifier l'ampleur des  
dégâts en passant une caméra et de remplacer le morceau de la canalisation cassée. Il présente le devis de  
l'entreprise Steiner pour un montant de 4 519 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération,

#### **DECIDE :**

- **Accepte** le devis présenté par la société Steiner pour un montant HT de 4 519,00 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations)

Pour : 11 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0